

(4)

16°. Pension de l'Instituteur ou maître d'école?

- A. En argent, bled, vin, ou bois? *La pension consiste a trente deux francs d'argent, & cinquante quarterons de bled par année, la jouissance d'un petit Jardin, & une Chenivière; il n'y a point de bois.*
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
 - a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *Pour faire la dite pension, chaque particulier Père de famille, qui a des enfans qui ont atteints l'âge de fréquenter les Ecoles, paye par année pour chaque enfant qui fréquente l'école, demi quarteron de bled, & deux batz d'argent.*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Et chaque chef de famille paye demi quarteron de bled par année pour les priores; Et si cela n'est pas suffisant pour faire la pension indiquée ci dessus, la Commune doit la compléter.*
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Fait à Severy le 12^o Mars 1799.

Abram Moyse Guignard Rigent.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

N. 70.

I.

RAPPORTS LOCAUX,

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Cottens.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village.*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune proprement de Cottens.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Dampigny, Agence de Cottens.*
- d. District - *Copponnay.*
- e. Canton *Du Léman.*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *toutes les Maisons rassemblées au Village excepté le moulin ci dessous.*
(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Le moulin de Cottens.*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *le Moulin à dix minutes du Village,*
- b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent? *deux Enfants au Moulin de Cottens.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *autour de Cottens*

a. Leurs noms. *Grancy demy lieue, Senardens une lieue, Gollion une lieue, et Clons une, Veullerens demy lieue,*

b. Leurs distances réciproques. *Colombier demy, Clairmont demy, Bussy une lieue, Apples, une, Dampigny demy, Suverey un carreau*

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *a lire a prier, le Catechisme, a écrire l'orthographe, l'arithmétique, la Musique, & le chant des Pseaumes,*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *on tient l'école toute l'année, on hiver les Ecoles durent quatre heures le matin, trois l'après midi, & deux heures les veillées,*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le P^e Bible, le Nouveau Testament, le Catechisme d'observatoir pour l'usage des Ecoles de Charité de Lausanne*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *usage du P^e Septieme des ordonnances ecclésiastiques de l'ancien Souverain,*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Sept heures, & deux les veillées, en hiver,*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *trois Classes suivant leurs Capacités.*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *jusqu'à présent de la manière accoutumée & de quelle manière? Deux membres de la Commune, le Pasteur fait subir un Examen aux aspirans, il en nomme deux, dont le Sieur*

b. D'où est-il? *de Vuillon, en établir un des deux.*

c. Son nom *Etienne Maire,*

on les fait lire sur la P^e Bible pour les perfectionner dans la lecture, on leur fait apprendre quelques Pseaumes pour perfectionner la mémoire.

(3)

d. Son âge. *48 ans 48' ans 11 mois.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Cinq Enfants,*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis 1788. dans la Commune d'Ébert Piltet quatre ans & trois mois, dans la Commune de Bufflens neuf ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Dans la Commune, District d'Orbe, Cordonnier de sa Profession*

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *la lecture, le chant des Pseaumes à l'Eglise faire la prière les jours de Dimanches & Sur Semaines*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *55 Enfants.*

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *Garçons et filles, comme les écoles en été ne sont fréquentées que par les petits, depuis Pâques jusque à S^t michel on fait une école pour les grands. le Dimanche*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. *0*

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *0*

b. Quelle en est la valeur? *0*

c. Source des revenus. *0*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *0*

15°. Bâtiment de l'école. *point*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *une Chambre pour l'école que la Commune loue d'un particulier, avec bancs Tables chauffés pour le prix 16 L.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *Le logement du régent et très petit pour loger le régent & sa famille, ce Bâtiment appartient à la Commune qui étoit auparavant pour loger le Berger, la Commune s'est engagée de faire un Bâtiment à neuf, pour y faire l'école, & loger le régent.*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de -

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

32 L. en argent Cinq Sacs Mesure de Morges. Des Savelles à la maison de chaque particulier est. De pères de famille, montant environ un Sac. Le régent jouit du droit de Bourgeois, un Jardin & Plantage. point de bois pour chauffage pour une année, quatre baches aussi pour enfant, si les Enfants ne peuvent faire la pension la Commune doit la compléter.

Tous ces objets ne regardent pas la Commune.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Etienne Maire de Vaillon.

Régent à Cottens, depuis environ trois mois.

le 16. Mars. 1799.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

N. 71.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Grancy

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune proprement

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

paroisse, elle même avec le village, de Gollon, et le hameau de St. Denis

d. District

Cossouay

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les maisons toutes rassemblées

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a que le hameau de St. Denis qui soit la plus grande partie dépendant de Grancy, pour le civil, et le spirituel. Cependant les Enfants vont à l'école de Chavannes qui n'est qu'à huit minutes.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?